

#4 Fiche Prestataire de Service



Les dates à retenir

> 01 septembre 2026

Vous recevez les factures électroniques de vos fournisseurs sur une plateforme agréée par l'état.

> 01 septembre 2027

Vous émettez toutes vos factures au format électronique et transmettez vos données de ventes (caisse) à l'administration via votre plateforme.

Votre situation

Qu'est-ce qui change pour mon activité ?

IMPORTANT pour les prestations de service : Vous devrez déclarer l'encaissement de vos factures pour ne pas devoir reverser la TVA avant d'être payé.

> Clients entreprises :

Vous devrez leur envoyer des factures électroniques via une plateforme agréée (PA, anciennement PDP)

> Clients particuliers :

Vos ventes devront être déclarées automatiquement à l'administration via votre logiciel de facturation

À faire dès maintenant

> Vérifiez votre système de facturation

- Vérifiez que votre logiciel pourra créer des factures conformes
- Sinon, contactez votre fournisseur de logiciel de facturation
- Demandez la mise à jour « facturation électronique »
- Si vous avez un expert-comptable, n'hésitez pas à lui en parler

> Choisissez votre plateforme PA

- Si vous avez un expert-comptable, demandez-lui conseil, c'est votre partenaire de confiance
- Privilégiez celles recommandées pour votre secteur
- Choisissez une plateforme qui gère tous vos types de clients
- Comparez 3 offres (prix, simplicité, assistance)

> Formez votre équipe

- Prévoyez 2 h de formation par personne
- Créez un mémo simple pour vos employés et vous
- Documentez vos nouveaux processus de facturation

> Testez votre système avant l'été 2026

- Faites des essais avec des factures test
- Vérifiez que tout fonctionne avant l'échéance
- Préparez une information pour vos clients

À savoir

Points d'attention

> Acompte reçu ?

Vous devez faire une facture avec les montants HT et TVA, puis une facture de solde avec référence à la facture d'acompte.

> TVA sur encaissement ?

Vous devrez signaler quand vous êtes payé pour déclencher le paiement de la TVA (hors option sur les débits).

> Plusieurs logiciels ?

Tous doivent être interprétables et compatibles avec la réforme.

> Clients étrangers ?

Ils restent hors du système, mais vous devrez quand même déclarer ces ventes.

Concrètement

> AVANT

- Client entreprise = facture papier ou PDF par e-mail
- Gestion manuelle des encaissements
- Risque d'erreurs de TVA
- Temps perdu en saisie
- Stockage papier ou fichiers dispersés
- Envoi manuel à votre expert-comptable

> APRÈS

- La facture est envoyée automatiquement au client
- Suivi des paiements en temps réel
- TVA calculée automatiquement à l'encaissement
- Gain de temps pour vous
- Archivage automatique
- Transmission directe à votre expert-comptable